

Édito de la revue L'Émancipation syndicale et pédagogique n°3, nov 2014

Pour ne plus perdre sa liberté ou sa vie en manifestant...

Manifestons !

Le 22 octobre, nous étions près de 200 au rassemblement de soutien à Alain Pojolat, convoqué au Palais de Justice de Paris. Il comparait pour avoir déposé au nom de plusieurs organisations une demande de manifestation contre l'agression israélienne de Gaza. Et surtout pour avoir maintenu l'appel à manifester, malgré l'interdiction des Valls et Hollande, qui tout à leur servilité vis-à-vis du pouvoir israélien et des lobbies sionistes, n'ont pas hésité à piétiner le droit de manifester. Le soutien au tribunal pour exiger l'abandon des poursuites vis-à-vis de Pojolat, comme des autres inculpés (qui comparaitront le 29 octobre au TGI de Paris) revêtait donc une importance toute particulière, à la fois - sur le fond - de la lutte contre l'apartheid, le colonialisme et l'agression du pouvoir israélien et aussi - sur la forme - de la défense des libertés fondamentales et du refus de la répression des mouvements sociaux. On a donc pu apprécier à leur juste valeur la présence et l'intervention de BDS France, de l'UJFP, de Solidaires et de la CGT 75, des Alternatifs, de Lutte Ouvrière, du NPA, du parti de gauche..., et on n'a pu que déplorer des absences très remarquées d'organisations qui avaient déjà tardé à exiger l'abandon des poursuites (PC, FSU...). La FSU ne s'est d'ailleurs fendue d'un communiqué qu'après que le verdict est tombé, en début d'après midi...

Ce verdict, la relaxe, alors que le ministère public demandait de la prison avec sursis et une amende, ne peut que satisfaire touTEs celles et ceux qui se sont mobiliséEs pour cette affaire hautement symbolique et faire réfléchir celles et ceux qui avait choisi de ne pas être là : Pojolat pour lequel le parquet a fait appel de la relaxe ainsi que les autres inculpés auront besoin du soutien le plus unitaire possible, particulièrement lors des audiences.

D'autant que, toujours en matière de droit de manifester, la justice de notre pays n'a pas jusqu'ici fait preuve d'impartialité vis-à-vis des auteurs de tirs ayant tué ou blessé grièvement des manifestantEs ou de leurs donneurs d'ordres, qui ont systématiquement bénéficié de l'impunité.

Il aura fallu la mort de Rémi Fraisse pour que le ministre de l'intérieur suspende l'usage des grenades offensives et pour que le président du conseil général du Tarn suspende les travaux sur le site du barrage du Testet. Mais, ni la suspension de tel ou tel des travaux inutiles au service de quelques possédants et des capitalistes du BTP, ni celle de l'usage d'une des armes de guerre dont la police se trouve bardée, ne pourront faire oublier la mort de ce jeune manifestant.

Les prises de position et les manifestations doivent se généraliser pour obtenir :

- - toute la vérité sur la mort de Rémi, et le jugement et la condamnation de tous les responsables de celui qui a appuyé sur la gâchette, à ceux, gradés, préfet, ministre,... qui - pour défendre des intérêts privés - ont ordonné au force de répression d'aller à la confrontation, (en contradiction avec les engagements publics du préfet de ne pas envoyer les forces "de l'ordre" contre les milliers de personnes attendues), en passant par le président du Conseil général qui a fait passer ce projet en force et par les dirigeants de l'entreprise privée qui s'accrochent, quoiqu'il en coûte, à leur chantier ;
- - l'arrêt de la répression des mouvements sociaux par le gouvernement et de l'impunité pour les acteurs de cette répression ;
- - le retrait définitif de toutes les armes de guerre, dites sublétales des forces de répression, comme l'exige la pétition "désarmement de la Police" (voir p. 4) dont on ne peut difficilement comprendre que des organisations comme la FSU ne l'aient pas encore signée ;
- - l'abandon de tous les projets inutiles et dévastateurs pour l'environnement, les retrait des décisions en la matière aux éluEs/lobbies locaux et leur soumission au contrôle de l'ensemble

des citoyens. Ce qui impose aussi la mobilisation contre la réforme dite de “simplification administrative”, une des applications du “pacte de responsabilité”, qui vise surtout à rendre légales des pratiques illégales combattues à Sivens, comme à Notre Dame des Landes.

Olivier Vinay, le 28 octobre.